



Lettre de mise à pied conservatoire et entretien

Par **michel**, le **25/03/2011** à **09:58**

Bonjour,

j'ai été prévenu par messagerie téléphonique de la part de ma RRH le lundi 21 mars d'une mise à pied conservatoire avec éventuel procédure.

Le jeudi 24 j'ai reçu la lettre REC avec AR avec une date au 18 mars date à laquelle j'étais en arrêt maladie et de plus en stipulant le mercredi 15 mars pour les faits qui me sont reprochés alors que le mercredi en question c'était le 16...
est - ce légal ?

merci beaucoup

michel

Par **yrigeo**, le **25/03/2011** à **11:34**

Une erreur de plume (lapsus calami) n'annule pas la procédure.